



**Arrêté n° 09.16 CE du Président du Conseil Exécutif remplaçant l'arrêté n°06.37 CE du Président du Conseil Exécutif du 12 Octobre 2006 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Étang de Biguglia**

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU la loi n° 82.13 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU la loi n° 86.16 du 06 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux ;
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;
- VU le Titre II - Livre IV - IV<sup>ème</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment son article 26 ;
- VU le décret n°2002.823 du 03 mai 2002 relatif à la Collectivité Territoriale de Corse et notamment son article 7 ;
- VU le décret n°2007-1213 du 10 Août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU la délibération n° 06.67 AC de l'Assemblée de Corse du 10 avril 2006 portant modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'étang de Biguglia ;
- VU l'Arrêté n° 06/37 CE du 12 octobre 2006 du Président du Conseil Exécutif portant nomination des membres de la Commission Locale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Étang de Biguglia ;

VU la délibération n° 09.094 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mai 2009 portant modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau de l'étang de Biguglia ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°06-37 du 12 octobre 2006 est rapporté.

**ARTICLE 2 :** La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Etang de Biguglia est composée de trente membres répartis en quatre collèges distincts :

| INSTANCES   | MEMBRES TITULAIRES  | MEMBRES SUPPLEANTS  |
|---|---|---|
| <b>A/ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUTRES QUE LA CTC (12 MEMBRES)</b>                                      |   |   |
| Conseil Général de la Haute-Corse<br><br>• 2 Conseillers Généraux désignés par le Conseil Général de la Haute-Corse   | M. Paul GIACOBBI<br>Président du Conseil Général de la Haute-Corse, Président de la CLE<br><br>M. Henri ZUCCARELLI<br>M. François ORLANDI                                 | M. Joseph CASTELLI<br><br>M. Jean-Baptiste RAFFALLI<br>-  |
| 7 Communes Riveraines<br>• Biguglia<br>• Borgo<br>• Furiani<br>• Lucciana<br>• Murato<br>• Olmeta di Tuda<br>• Rutali | M. Paul BELLAVIGNA<br>M. Jean Roch FRANCHI<br>M. Antoine MEARINI<br>M. Joseph GALLETTI<br>M. Jean-Baptiste BATTAGLIA<br>Mme Marie Ange SALICETTI<br>M. François MAROSELLI | M. Antoine ADOLFINI<br>M. Ange LAMBERTI<br>M. René DOMINICI<br>M. Vincent BRUSCHINI<br>M. Ferdinand UGOLINI<br>-<br>Mme Nicole ROBERT |
| SIVOM de la Marana  | M. Jean-Michel CASTA  | M. Edouard GIRALDI  |
| Communauté d'Agglomération de Bastia  | M. Jean BAGGIONI  | -   |
| <b>B/ COLLEGE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE (6 MEMBRES)</b>  |   |   |
| 1. 4 Conseillers Territoriaux désignés  | Mme Rose ALIBERTINI   | M. Alexandre  |

|   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| par l'Assemblée de Corse  | Mme Christine GUERRINI<br>Mme Anne-Marie NATALI<br>M. Edmond SIMEONI | ALESSANDRINI<br>Mme Monika SCOTTO |
| 2. 2 Conseillers Exécutifs  | Mme Stéphanie GRIMALDI<br>M. Jérôme POLVERINI                        | M. Jean Claude BONACCORSI<br>-    |
| <b>C/ COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS... (6 MEMBRES)</b>   |  |                                   |
| 1. Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Corse   | M. Augustin PEPE   | M. Guy CASTEL                     |
| 2. Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse   | M. Joseph GANDOLFI-SCHEIT  | M. Alexandre SANCI                |
| 3. Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Corse   | M. Michel ORSONI   | M. Raphaël GIOVANNETTI            |
| 4. Groupe Ornithologique de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse  | M. Tony ROSSI  | M. Gilles FAGGIO                  |
| 5. Prud'homie de la Pêche de Bastia et du Cap-Corse   | M. Gérard ROMITI   | M. Eugène PLANET                  |
| 6. Structure de gestion de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia  | M. Georges VALENTINI   | -                                 |
| <b>D/ COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT (6 MEMBRES)</b>   |  |                                   |
| M. le Préfet de la Haute-Corse ou son délégué<br>M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant<br>M. le Directeur Départemental de l'Équipement, de l'Agriculture (DDEA) de la Haute-Corse ou son représentant, et un autre représentant de cette direction<br>M. le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse ou son représentant<br>M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant |  |                                   |

**ARTICLE 3 :**

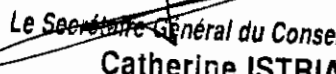
Les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau sont celles précisées par la délibération susvisée de l'Assemblée de Corse.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Corse et à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse et consultable sur le site Internet [www.corse.eaufrance.fr](http://www.corse.eaufrance.fr).

Fait à Ajaccio, le 2 juin 2009

Pour Copie Certifiée Conforme à l'Original

  
Le Secrétaire Général du Conseil Exécutif  
Catherine ISTRIA

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

  
Ange SANTINI